

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 28 juin 2017 pour le jeudi 6 juillet 2017 à 18 h.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2017

N° 35

Présents :

Mr FLOCHON Jean-Yves, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoints.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mr RICHONNIER Romuald, Mme NAGA Cécile, Mr COCQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr PIVET Sylvain, Mme MOREL Rachel.

Mr PIVET Sylvain a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr RICHONNIER Romuald.
Mme MOREL Rachel a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme FROMENT Josette.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 35 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Mr Christian POMMERUEL est nommé secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 juin 2017.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Cession atelier relais n° 1 Z.A. Domagne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr RICHER Nicolas propose d'acquérir l'atelier relais n° 1 situé en zone artisanale de Domagne et cadastré section A n° 1861. Celui-ci est déjà propriétaire du bâtiment contigu à l'atelier.

Il propose au conseil municipal de céder cet atelier qui avait été construit par la commune en 1989. Au vu de l'estimation des Domaines, Monsieur le Maire propose une cession au prix de 83 000 €.

Décision : accord à l'unanimité.

1.2. – Cession parcelle cadastrée section AM n° 353 « Domagne »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une procédure de bien sans maître avait été réalisée pour la parcelle cadastrée section AM n° 353 à « Domagne » d'une superficie de 90 m2. A

l'issue de cette procédure, la commune en est devenue propriétaire par acte notarié du 26 novembre 2013 signé en l'étude de Maître Barbara Breuil, notaire à Ceyzériat.

Les propriétaires riverains de cette parcelle, Mr Bourdier de Beauregard François et Mme Bourdier de Beauregard Marie, souhaitent acquérir cette parcelle.

Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 10 € le m², soit pour un montant total de 900 €, précisant que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Décision : accord à l'unanimité.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Décisions modificatives budgets principal et centre village pour bâtiment communal Ilot Bouvard :

Monsieur Claude CARTE informe le conseil qu'il a rencontré avec Patricia Bourdin, Madame Véronique Chambon Richerme, receveur principal de la Trésorerie principale municipale, pour avoir les bonnes directives concernant la budgétisation du futur bâtiment public de l'ilot Bouvard.

En effet, la partie restaurant ainsi que l'espace du 1^{er} étage étant alloués à une future activité commerciale, le budget afférant à ces dépenses doit être en hors taxe. En outre, les subventions s'y rattachant doivent être amorties.

Ce n'est pas le cas dans notre budget principal qui est en TTC.

La solution proposée et retenue par le Trésor public sera donc d'affecter un coefficient surfacique à l'ensemble du restaurant et activité commerciale du 1^{er} étage afin de répartir l'ensemble des dépenses et recettes suivant ce coefficient sur :

- le budget principal pour la médiathèque et salle publique.
- un autre budget dédié aux activités commerciales pour le reste.

Ce budget « centre village » étant déjà créé pour le pressing, le magasin de produits régionaux, la boulangerie et le local loué à un cabinet d'assurances, les deux locaux commerciaux de l'ilot Bouvard seront rajoutés.

Le coefficient surfacique de ventilation sera de 0.5 au vu des surfaces commerciales :

322 m² pour un total de 647 m².

Il convient donc de voter 2 décisions modificatives afin de ventiler les affectations budgétaires :

① Sur le budget principal section investissement :

- 750 000 € en dépenses
- 187 500 € en recettes subventions
- 562 500 € en recettes emprunt

② Sur le budget centre village section investissement :

- +750 000 € en dépenses
- +187 500 € en recettes subventions
- +562 500 € en recettes emprunt

Décision : accord à l'unanimité.

2.2. – Décision modificative réfrigérateur groupe scolaire

Le réfrigérateur du groupe scolaire étant hors d'usage, il est proposé au conseil de rajouter des crédits pour un montant de 500 € sur l'opération 315 « groupe scolaire » pour permettre de remplacer celui-ci.

Décision : accord à l'unanimité.

2.3. – Décision modificative ordinateur portable groupe scolaire

Après diagnostic, il s'avère que l'ordinateur de la classe de Mr Gau, école élémentaire, n'est pas réparable. Il conviendrait d'en acquérir un nouveau. Mr Carte propose au conseil de rajouter des crédits pour un montant de 800 € sur l'opération 315 « groupe scolaire ».

Décision : accord à l'unanimité.

2.4. – Décision modificative subvention ALEC 01 :

Mr Carte informe le conseil que la participation communale (anciennement Hélianthe) précédemment indexée sur la taille des communes (1500 h à 3500 h pour Ceyzériat) est désormais indexée au nombre d'habitants (0.10€/hab.) Ce qui donne un montant de cotisation pour 2017 de 315,30 €. N'étant pas informé au moment du vote du budget de ce changement de calcul, la prévision est insuffisante (jusqu'en 2016 elle s'élevait à 150 €).

D'où la nécessité de rajouter des crédits au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » pour un montant de 166 €.

Décision : accord à l'unanimité.

2.5. – Cimetière :

Suite à la cessation d'activité de l'entreprise JP BERSOT, des devis ont été redemandés à la société GIVRE concernant le puit de cendres du jardin du souvenir et la mise en place d'un nouveau columbarium.

Les montants sont équivalents : 1200 € (St GIVRE) pour 1200 € (JP BERSOT) concernant le puit de cendres et 5760 € (St GIVRE) pour 6000 € (JP BERSOT) concernant le columbarium.

La commission avait validé sur place le nouveau columbarium en granit du Tarn. Les trois existants étant en pierre de DROM qui ne s'exploite plus sur ces dimensions, la société GIVRE a proposé de prendre plutôt de la pierre d'Hauteville qui, après patine, ressemble à celle de DROM et assembler et coller deux fronts de pierre permettant ainsi plutôt qu'avec des carottages de bénéficier d'un espace maximum pour des cases à urnes préfabriquées insérées entre les fronts de pierre.

Pour mémo, le tarif concession du columbarium prévoit la place pour entreposer 2 urnes. Constat à ce jour, qu'au-delà du besoin d'installation d'un nouveau columbarium, nous sommes confrontés à l'impossibilité de mettre 2 urnes sur les carottages libres existants des trois édifices actuels (8).

Ceci étant dû à l'évolution de la réglementation cinéraire qui impose désormais des urnes d'une capacité de 3 l au lieu de 2 l.

Un essai d'agrandissement sera fait sur un des emplacements vides et, si concluant, sera dupliqué sur les 8 autres.

En parallèle, cet investissement a amené à revoir les tarifs et durées appliqués ce jour pour les concessions sur columbarium.

Le tarif actuel unique qui n'a pas été réactualisé depuis l'origine est de 535 € pour une période de 30 ans.

Après comparaison de nombre de communes environnantes et au vu des coûts d'investissement, afin de pouvoir équilibrer nos dépenses, les durées et tarifs suivants sont proposés :

- 2 durées de 15 et 30 ans.

prix :

- concession initiale pour 15 ans : 700 €

- renouvellement par tranche de 15 ans : 350 €

- concession initiale pour 30 ans : 950 €

Décision : accord à l'unanimité.

2.6. – Adhésion au groupement d'achat d'électricité SIEA :

Monsieur Carte informe le conseil que le 1^{er} accord cadre négocié ne tenait pas compte du mécanisme de capacité (entrée sortie de sites).

Il a été décidé de renouveler cet accord cadre afin d'y intégrer ce mécanisme.

De même, la convention nous liant à ce groupement d'achat évolue en étant désormais ouverte à l'ensemble des établissements publics (EPCI, SIVOM,)

Cette nouvelle convention d'une période de 4 ans avec 2 marchés subséquents de 2 ans permettra de profiter de l'effet volume.

Actuellement, 344 sites sont dans l'accord donnant une participation annuelle aux coûts de gestion de 36€ par PDL (3 pour Ceyzériat). Cette participation devrait diminuer en fonction du nouveau nombre total de sites.

Les conseils municipaux doivent délibérer avant le 31 juillet pour autoriser leur maire à signer cette nouvelle convention et autoriser que la commune adhère au groupement de commandes dont le SIEA sera le coordonnateur.

Décision : accord à l'unanimité.

2.7. – RDDECI (règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie)

Les collectivités ont été conviées par le SDIS le 21/06 à une réunion d'information sur le nouveau règlement de défense incendie en vigueur par arrêté préfectoral du 21/03/2017.

Ce règlement fixe les dispositifs de défense incendie et précise les compétences et responsabilités des différents intervenants.

Les textes appliqués à ce jour datant de circulaires des années 50, le RDDECI est adapté aux moyens de défense actuels avec des différenciations d'applications suivant les caractéristiques et emplacements des bâtiments.

En revanche, un régime spécial de police est mis en place mettant le maire pleinement responsable de ce règlement. La possibilité était donnée de transférer la compétence à l'agglomération moyennant l'obligation qu'à l'unanimité les maires du périmètre transfèrent cette compétence.

Notre commune doit donc mettre en place cette DECI.

Les évolutions sont plutôt favorables avec pour exemple une évolution sur les débits mini des poteaux d'incendie ainsi que les distances maximum de l'habitation la plus éloignée.

Pour exemple, on demandait à ce jour 60m³/h pendant 2h et une distance maximum de 200m alors que désormais, pour les habitations <250m², il est besoin d'avoir 30m³/h pendant 1h et une distance de 400m.

Un autre point d'attention concerne l'urbanisme où désormais il faudra être vigilant sur le cas défense incendie en s'assurant à l'aide des documents à mettre en place que la nouvelle habitation correspond à la DECI. Dans le cas contraire, il pourra être demandé la mise en place de moyens complémentaires.

Néanmoins, la vraie évolution est que le maire devient responsable à part entière de cette défense, et que pour certains endroits, les normes attendues d'hier qui n'étaient pas atteintes et que celles d'aujourd'hui qui ne le sont peut-être pas encore seront du pouvoir de police spécial du maire.

Une première phase va donc consister à faire un bilan exhaustif au périmètre communal puis, pour tout point recensé qui ne correspond pas à la réglementation de la nouvelle DECI, un schéma communal de défense doit être établi.

Schéma qui recensera tous les écarts et surtout qui prévoira un calendrier de mise à niveau budgété avec les solutions retenues, telles que renforcement d'une canalisation d'eau ou mise en place de bâches. Toutes les opérations à planifier ou concernant la DECI seront recensées budgétairement sur le même service public.

En préalable, un arrêté sera pris précisant la liste des poteaux d'incendie, ainsi que la périodicité des contrôles à charge communale.

Contact a été pris avec notre corps de sapeurs-pompiers pour une réunion de travail début septembre.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours

Mr BOURGIER fait le point sur les travaux en cours :

Accessibilité aux ERP : Projet élévateur ancienne mairie, en attente de l'étude BETEC concernant la modification des renforts de poutres IPN.

CA3B/Chemin de Schall : Les travaux de voirie sont terminés. Les deux lots supplémentaires (terrain Vuchot) verront leurs accès et divers branchements à l'intérieur du lotissement.

CA3B/Route de Tréconnas : Les travaux sont terminés. La finition des enrobés du trottoir situé devant les nouvelles habitations est différée, en attente des raccordements au réseau téléphonique.

Fibre optique : (entreprise SOBECA) le revêtement des tranchées qui ont été creusées pour la pose de fibre optique est provisoire. Un rabotage de 5 cm sera effectué, avant la mise en œuvre d'enrobé à chaud définitif.

Fontaine de Tréconnas : cette fontaine ne coulait plus que par un petit filet d'eau depuis trois semaines. Rien ne semblait anormal tant à la source, qu'à la fontaine. Il aura simplement fallu injecter à la bouche de la fontaine de l'eau sous pression pour nettoyer le tuyau (le passage sous la fontaine et sous la chaussée, constituant le point bas de toute la canalisation, où les boues ont tendance à décanter). Les investigations précédentes ont du coup permis de repérer à l'aide du détecteur de SUEZ, la position exacte de la canalisation. Longueur de la canalisation fonte Ø 60 intérieur : 365ml

Fontaine du Mont July : remise en eau en cours.

Elagage : demande de devis concernant l'élagage des tilleuls de l'espace BOUVARD, du « square des tilleuls », ainsi que celui de l'église (qui selon le technicien est encore en bonne santé).

Chemin des Tronchets/RD 52a : la visibilité en sortant du chemin des Tronchets avait été améliorée en 2016 par l'élagage de haies situées avant le passage à niveau. Il s'avère que ce n'est pas suffisant, notamment pour les tracteurs qui doivent s'avancer sur la RD pour avoir de la visibilité. Il a donc été décidé de poser un miroir.

Plan de désherbage : attente de la proposition du bureau d'étude SCE. Une réunion avait eu lieu le 7/06/2017 pour une prise de contact, visite des principaux sites, renseignements sur les usages de la commune en matière de désherbage, les produits utilisés, le matériel de stockage et d'épandage, les personnes habilitées, etc.

Les employés communaux ont commencé le désherbage manuel le long des façades, murs de clôtures, bordures, etc.. Devant la surcharge de travail qu'ils ont actuellement à effectuer, une aide de deux personnes d'INTER JOB a été commandée pour deux jours, pour un essai : coût 1 012,80 €.

Syndicat des eaux : demande annuelle de travaux pour Ceyzériat, projet 2018.

- Îlot BOUVARD : raccordement au réseau AEP (étude en cours).
- Rue de la Renaissance (ancienne demande SUEZ).
- Rue JAYR ancienne demande, avec coordination CA3B, pour assainissement.
- Avenue du Revermont (demande SUEZ EAU), programme 2017, date probable de réalisation : 2018.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission urbanisme du 6 juin 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

SC LES PLANS

Sur un terrain situé ZAC des Plans

Parcelle(s) N° 122p Section ZA située(s) en zone 1AUx

D'une superficie totale de 2364 m²

POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT DE STOCKAGE ET GARAGE AUTOMOBILES

SAS IGEC

Sur un terrain situé rue Charles Guillon

Parcelle(s) N° 428p & 471p Section AM située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 791 m²

POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS D'HABITATION

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

BERGERET Joan

Sur un terrain situé 83 rue Samuel Guichenon

Parcelle(s) N° 2027 Section A située(s) en zone 1AU

D'une superficie totale de 586 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

FROMENT Josette

Sur un terrain situé 523 route des Soudanières

Parcelle(s) N° 112 Section AD située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 258 m²

POUR LA MODIFICATION D'UN BALCON ET LA RÉFECTION DE DEUX OUVERTURES

MARTIN Laurent

Sur un terrain situé 614 route de Revonnas

Parcelle(s) N° 374 Section AK située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 2254 m²

POUR L'ÉDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

SCHERB André

Sur un terrain situé Le Cart

Parcelle(s) N° 414 Section AH située(s) en zone UBa

D'une superficie totale de 1960 m²

POUR LA DIVISION FONCIÈRE (DÉTACHEMENT D'UNE PARCELLE DE 1082 M2)

SC LES PLANS

Sur un terrain situé ZAC de la Teppe
Parcelle(s) N° 114 Section ZA située(s) en zone 1AUx
D'une superficie totale de 2000 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET D'UN ABRI DE JARDIN

GIMBERT Reine

Sur un terrain situé 510 chemin de la Charbonnière
Parcelle(s) N° 1779 Section A située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1659 m²
POUR L'EDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

JAYR Annie

Sur un terrain situé 4 chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 52 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 815 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

PAGELOT Martine

Sur un terrain situé 4 allée de la Marcellière
Parcelle(s) N° 246 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 678 m²
POUR L'EDIFICATION D'UN ABRI DE JARDIN

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME

Demande de SCP MATHIEU PONS

Sur un terrain situé 26 rue Jayr
Parcelle(s) N° 318 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 350 m²
VENTE MILLET _ PELLIN / SCI DE BELLEFONT

Demande de SARL URBA RHÔNE

Sur un terrain situé 16 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 258 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 127 m²
VENTE JOYARD / FAURE FOREY

Demande de SCP DARONNAT PORAL

Sur un terrain situé 16 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 258 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 127 m²
VENTE JOYARD / FAURE FOREY

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL

Sur un terrain situé 568 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 330 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1468 m²
VENTE REYMOND / CATTET-VACHER

Demande de SARL URBA RHÔNE

Sur un terrain situé Le Pré des Gouilles
Parcelle(s) N° 278 Section B située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 352 m²
VENTE VUITTON / ABOUDI

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé 9 rue Jean Bouin
Parcelle(s) N° 230 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 863 m²
VENTE TERRIER / TERRIER-BEL

Demande de SCP DARONNAT PORAL
Sur un terrain situé 16 rue Jérôme Lalande
Parcelle(s) N° 258 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 127 m²
VENTE JOYARD / FAURE FOREY

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé La Bartelière
Parcelle(s) N° 748, 518, 586 & 587 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1348 m²
VENTE NOEL / FION-DAVID

Demande de SCP MATHIEU PONS
Sur un terrain situé 26 rue Jayr
Parcelle(s) N° 318 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 350 m²
VENTE MILLET-PELLIN / SCI DE BELLEFONT

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 568 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 330 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1468 m²
VENTE REYMOND / CATTET-VACHER

QUESTION N° 5 – Vie scolaire, bibliothèque, associations, enfance (C. TRENTESAUX)

5.1. – Tarifs garderie périscolaire et restaurant scolaire au 1/09/2017

Madame Claudine Trentesaux présente à l'assemblée les compte rendus des réunions de la commission scolaire qui s'est réunie les 28 juin et 3 juillet.

La commission propose de passer le prix du repas de 3,80 € à 3,90 € et le prix du repas occasionnel de 5 € à 5,50 €, sachant que le prix des denrées et des charges augmentent, ainsi que les salaires.

Pour la garderie, au vu des estimations établies par Claude Carte, la commission propose d'augmenter de 0,10 € le prix de la demi-heure de garderie, sachant qu'une première augmentation de 0,10 € a déjà été appliquée au 1 Mai 2017.

Il est rappelé que l'équilibre ne comprend pas la participation de la commune, qui correspond à la prise en charge d'une demi-heure gratuite mais répartie sur l'ensemble des horaires de ce service.

5.2. – Conseils d'écoles maternelle et élémentaire

Le conseil d'école élémentaire a eu lieu le 16 juin.

A l'ordre du jour, les effectifs : 215 élèves prévus pour la rentrée contre 230 l'année dernière, soit 23,8 élèves de moyenne par classe. Les 9 classes sont maintenues. Madame B.Rochet (départ en

retraite), Mesdames C.Blanc, Perez, F.Blanc nous quittent pour une autre nomination. Messieurs Bouthors et Jaillet sont nommés sur Ceyzériat.

Les différents exercices de mise en sécurité des élèves (incendie, confinement et alerte attentat ont été réalisés avec succès).

Différentes sorties ont eu lieu tout au long de l'année pour toutes les classes et notamment un séjour sportif de 4 jours à Giron pour les CM2 de M. Gau, et un voyage culturel de 3 jours à Lyon pour les CM2 de Mme Rochet.

Des spectacles musicaux de qualité ont eu lieu le 15 juin au centre festif, puis les 19, 20, 22 et 23 juin à l'école.

Travaux : la quasi-totalité des travaux est terminée ainsi que la livraison des commandes.

L'ordinateur de M. Gau, infesté de virus, a dû être remplacé.

La peinture des couloirs de l'étage est prévue pendant l'été ainsi que le remplacement du réfrigérateur.

Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 23 juin.

A l'ordre du jour les effectifs : 103 élèves soit une moyenne de 25,7 élèves par classe. Cela entraîne donc comme prévu la fermeture d'une classe. Madame Jobazé, dernière arrivée nous quitte pour Viriat. Il restera donc 4 classes. Il y a actuellement 4 Atsem, Martine Bulin prenant en principe sa retraite le 31 décembre 2017. Suite à ce départ, les parents et les enseignantes demandent que ce poste d'Atsem soit remplacé au moins à mi-temps, la commission estime, comme annoncé précédemment, que ce départ ne nécessite pas un remplacement au 1^{er} janvier 2018 vu la fermeture de classe. Les parents délégués ont demandé une entrevue avec Monsieur le Maire à ce sujet, et remis en mairie une liste importante de signatures des parents soutenant cette démarche.

Monsieur le Maire indique qu'il faudra poursuivre la réflexion et la concertation avec les représentants des familles au cours du dernier trimestre.

D'autre part, les parents souhaiteraient une garderie entre 11h30 et 12h30. Vu le peu d'enfants concernés, la commission ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande d'autant plus qu'il est possible de reprendre son enfant à 12h30 après la cantine.

Différentes sorties et animations ont eu lieu notamment l'opération « bancs de l'amitié » qui a eu lieu le 9 juin dans les locaux de l'école.

Travaux : les anti-pinces doigts ont été posés, l'éclairage de la salle de réunion a été changé, le volet électrique a été posé, le béton dans la grande cour a été fait, tout le matériel commandé a été livré. Il reste le ciment autour de l'arbre de la cour, soulevé par les racines, à prévoir.

La fête des écoles organisée par le Sou a eu lieu le 1^{er} juillet. Malgré la pluie en début d'après-midi, la fête a pu avoir lieu (sans la structure gonflable qui s'était transformée en piscine).

Les parents et les enfants étaient au rendez-vous. On ne peut que féliciter les organisateurs qui ont réalisé un beau projet !

Le personnel de l'école maternelle et du restaurant scolaire, soit 10 personnes, suivront le 10 juillet toute la journée, la formation aux gestes de premiers secours.

5.3. – Rythmes scolaires

Le décret tant attendu est paru le 28 juin soit après les conseils d'écoles.

Lors du conseil d'école élémentaire, n'ayant pas tous les éléments, sur 20 personnes présentes, 16 se sont prononcées favorables à un éventuel changement d'horaires pour la rentrée 2018, il y a eu 1 avis positif pour un changement dès 2017 et 3 abstentions.

Lors du conseil d'école maternelle, sachant alors qu'un retour à la semaine de 4 jours comme auparavant serait possible, il y a eu sur 11 votants 10 votes favorables au retour à la semaine de 4 jours et une abstention.

Renseignements pris auprès des autres communes du secteur (Montagnat, Villereversure, Bohas-Meyriat-Rignat), nous proposons de ne pas changer les horaires pour la rentrée et d'attendre la rentrée 2018 pour avoir une homogénéité sur le secteur avec les écoles et les centres de loisirs et avoir le temps de mettre en place une organisation cohérente.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

5.4. – Bibliothèque

Petit résumé des activités :

Suite à l'accueil des classes des cycles 2, les enfants ont réalisé des livres à rabats qui sont exposés à la bibliothèque.

Les enfants restant à la cantine les jeudis ou vendredis ont réalisé avec Fanny des B.D. qu'ils ont dédicacées à l'école.

Pendant l'été la bibliothèque propose des « livres surprises » : c'est-à-dire que chaque usager peut emprunter un livre surprise qui a été sélectionné et emballé afin de découvrir des livres originaux et d'autres types de documents.

Samedi 1^{er} juillet : apéro-concert : une vingtaine de personnes ont répondu présent. Sandrine Cinier accompagnée à la guitare par Serge Bonnet, a interprété des chants celtiques ; le public a ensuite partagé avec les artistes autour d'un apéritif offert par les membres de la bibliothèque.

Bravo à Fanny et à tous les bénévoles pour leur investissement et leurs bonnes idées innovantes.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – Tournoi de basket

Mme TAVEL donne le compte rendu du tournoi Ain stars 3x3 des 24 et 25 juin 2017 :

Ce tournoi a été une belle réussite sportive sur 2 jours malgré la chaleur. De nombreuses équipes étaient engagées.

Un tournoi bleu le samedi, qualificatif pour le tournoi brun le dimanche. Participation de joueurs professionnels. Une très bonne organisation mais il est à regretter le manque de spectateurs.

6.2. – Planning gymnases

Planning d'occupation des salles de Domagne, du collège et de Montagnat : une réunion toujours très prisée et animée. Aujourd'hui les gymnases de l'ancienne communauté de communes s'ouvrent à la nouvelle agglo. Le gymnase de Domagne reste occupé uniquement par les associations de Ceyzériat. Aujourd'hui il n'y a plus de créneaux disponibles pour de nouvelles associations.

Il a été rappelé que le matériel ne doit pas être déplacé des gymnases.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Locations de salles : mise en place de cautions supplémentaires

Mme Dufour informe le conseil que suite aux dégradations récurrentes lors des locations de salles il est proposé de bien vouloir accepter la création de 2 nouvelles cautions :

- La première d'un montant de 150 € pour la non observation du tri des déchets.
- La seconde équivalente au montant demandé pour la remise en état de la dernière dégradation subie lors de l'utilisation de la sono du Centre Festif.

Décision : accord à l'unanimité

7.2. – Réunion avec anciens combattants

À la demande des Anciens Combattants, une réunion avait pour objet de mieux définir le protocole lors des Commémorations afin de rendre la cérémonie plus solennelle et lisible dans les placements des différents participants. La décision est conforme au document distribué dans les pochettes. La mise en application débutera avec la cérémonie du 14 Juillet pour un premier essai. Mme Dufour remercie d'avance les conseillers de s'y conformer dorénavant.

7.3. – Feu d'artifice du 8 juillet

Le feu d'artifice sera précédé par la retraite aux flambeaux des CME. Il sera tiré à 22h45 et la manifestation a dû tenir compte des exigences du plan Vigipirate obligeant le blocage des voies d'accès à partir de 20h30 pour éviter la survenance d'un camion fou.

7.4. – Manifestation culturelle

Mme Dufour présente l'avancement du projet de la Commission culturelle, laquelle s'est réunie à ce sujet le 30 juin 2017. L'exposition-vente a un nom : **CEYZ'ARTS**. Affiches, flyer, invitations sont en cours de réalisation et nous remercions Nadine Perrot pour son expertise. Le modèle retenu pour les affiches est remis en séance à chacun des membres du Conseil municipal. Mme Dufour précise que les membres de la commission comptent toujours sur l'ensemble des membres de l'assemblée pour l'aide logistique, l'accueil et la sécurité dont nous aurons besoin. Merci d'y répondre favorablement le moment venu.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Coupure d'eau des 24 et 25 juin

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Jacques Bourcier, afin qu'il fasse l'historique et apporte toutes précisions sur cette coupure. Celui-ci précise tout de suite qu'il ne s'agissait pas cette fois de travaux programmés sur le réseau, mais bien d'une rupture de canalisation de Ø 350, située à la sortie de Simandre, en direction de « la Rousse ». Une plaque corrodée de 40cm par 15cm s'est détachée, provoquant avec la pression de l'eau, l'effondrement de la chaussée et du talus.

- Samedi 24 juin 10 h 30 : Jasseron avertit votre serviteur qu'il n'y a pas d'eau aux « Combes »
- Samedi 24 juin 10 h 35 : appel à « urgence eau SUEZ » : les équipes sont en place pour réparer.

Le samedi en début d'après-midi, la commune apprend que les travaux sont effectués, et que l'affaire serait alors sans conséquence pour la commune de Ceyzériat. De fait, nous disposons d'un réservoir tampon de 1000 m³ qui aurait dû nous préserver du manque d'eau.

C'est plus tard que les mauvaises surprises arriveront, mais cette fois-ci sans information officielle transmise aux élus :

- Samedi 21 heures, appel d'un habitant : plus d'eau aux Soudanières. Nous découvrons que la réparation Suez ne s'est peut-être pas déroulée comme prévu, et le réservoir de Ceyzériat est vide : impossibilité de joindre SUEZ et ASR. Peut-être que l'eau reviendra dans la nuit
- Dimanche 1 h 45 : toujours pas d'eau à Ceyzériat. Vérification sur place que la réparation a bien été effectuée. Souhait que l'eau soit là au matin.

- Dimanche 9 h : toujours pas d'eau à Ceyzériat. Vérification au réservoir de la commune : il ne se remplit pas. Rencontre à Drom d'un technicien : une ventouse ne fonctionnerait pas au col de « La Rousse », empêchant l'air de s'évacuer.
- Dimanche 13 h 30 : appel du syndicat des eaux. 2 semi-remorques de bouteilles d'eau arriveront à Ceyzériat et Treffort à 14 heures : constitution d'une équipe de distribution, à partir de 15 heures. Affichage en mairie, montage d'une sono dans un véhicule, passage dans les rues de Ceyzériat pour informer la population.
- Dimanche 16 h 30 : nous apprenons lors de la distribution des bouteilles d'eau qu'en fait, la canalisation en se vidant à l'amont du lieu du sinistre, a créé une dépression à l'intérieur de la canalisation, et qu'une ventouse à double effet a laissé entrer l'air pour éviter la déformation de ce tuyau. Le technicien SUEZ nous promet que l'eau sera là lundi matin.
- Lundi 26 juin 8 h 00 : l'eau est à nouveau dans les foyers.

N.B. Il est bien certain que les nombreuses variations altimétriques de la canalisation principale entraînent une complexité des installations, en termes de matériels indispensables, tels que stabilisateurs amont/aval, ventouses, vannes de sur vitesse, etc., d'autre part les pressions nécessaires pour passer les 3 plis du Revermont sont élevées (jusqu'à 28 bars dans les points les plus bas). En comparaison, en plaine, les pressions sont de 4 ou 5 bars ...)

On voit encore cette fois la nécessité de renforcer le réservoir de Ceyzériat (résolution votée au programme 2016 de ASR ; estimation 915 000 €).

Urgence aussi de terminer la rénovation du réservoir de Jasseron, qui ne fonctionne qu'à 30 % (fuites importantes) travaux programmés (140 000 €).

Le logiciel PAMELA de SUEZ EAU a envoyé deux messages téléphoniques à tous les abonnés : un pour annoncer la coupure d'eau, puis un deuxième lors de la remise en eau effective.

Lors du conseil syndical ASR du 4 juillet, le président Jean-Luc LUEZ a remercié les équipes de SUEZ pour leur implication dans la gestion de cette crise.

A noter aussi que l'information aux habitants pendant cet accident était pratiquement impossible, du fait de l'enchaînement imprévu des problèmes techniques.

Merci aux conseillers municipaux d'avoir répondu présents pour la distribution d'eau.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il était difficile de donner une information en amont, faute d'en avoir reçu de façon officielle. Un travail sera à réaliser en lien avec les responsables de la Lyonnaise, délégataire du service, et le Syndicat des Eaux. Il insiste sur l'implication notamment du premier adjoint et de l'adjoint aux travaux, qui se sont fortement mobilisés dès les premières heures de la matinée du dimanche pour solutionner plusieurs points particulièrement sensibles : l'approvisionnement de la maison de retraite et des foyers de l'Adapei, la fourniture d'eau à la salle des sports de Domagne où se déroulait le tournoi de basket, et la mise en route de la distribution des bouteilles d'eau potable.

En conclusion, toute critique peut être bonne à entendre, sous réserve qu'elle sache se montrer constructive et respectueuse de l'engagement des uns et des autres !

8.2. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>juin 2017</u> :	160	86	74	121	39

La prochaine séance du Conseil en séance publique est fixée au jeudi 14 septembre 2017 à 20 h 30.
Une réunion en séance plénière aura lieu le jeudi 7 septembre à 20h30.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,